



N° 8577/21 /2021/CNSS/DG-SP

COMMUNIQUE

Portant offre de conditions spéciales de paiement des cotisations sociales à la CNSS

En application des dispositions du Code de Sécurité Sociale relatives au contrôle de régularité dans le paiement des cotisations sociales et dans le souci permanent d'accompagner les partenaires sociaux, le **Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)** a le plaisir d'informer les employeurs relevant du Régime de Sécurité Sociale ayant accusé des retards de paiement de leurs cotisations sociales dues, qu'il leur est offert en cette fin d'année des conditions spéciales pour le paiement desdites cotisations.

A cet effet, tous les employeurs concernés sont invités à prendre attache avec les services techniques compétents, aussi bien au siège de la CNSS que dans les Divisions Régionales, pour plus d'informations.

La CNSS, c'est un pour tous et tous pour un !

Fait à Lomé, le 26 NOV 2021


Ingrid AWADE